

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Postes :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, — — — — —	30
Faits divers, — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la répartition des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVES-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
13 Octobre 1876.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'Écho Saumurois.

Paris, le 12 octobre.

On se préoccupe toujours dans les régions parlementaires de la session extraordinaire du Parlement. Le *Journal officiel* a parlé, et ainsi que nous l'avions prévu les deux Chambres reprendront leurs travaux le 30 courant. Le budget reste encore la question unique qui paraît devoir former l'ordre du jour, la discussion en commencera dès la première séance. Mais on se préoccupe vivement des questions étrangères au budget qui pourront se produire. Le gouvernement fait tous ses efforts pour que députés et sénateurs ne se distraient pas de leurs travaux pour aborder des discussions irritantes. Et pourtant on parle déjà d'interpellations. Sans compter l'étranger qui donnera matière à controverses, il y a l'amnistie, les commandements militaires, les enterrements civils, sur lesquels le gouvernement doit s'attendre à être interpellé. Il y a aussi le Congrès ouvrir dont les séances ont fait plus de bruit que de besogne, et sur lequel il vaudrait mieux faire le silence. A tout cela, les ministres compétents, qui ont agi selon leur conscience, fourniront les explications les plus complètes. Mais il faut éviter le temps perdu, et les opposants des deux Chambres feraient mieux de vider, pour la tranquillité du pays, le plus promptement leur ordre du jour.

Entre temps, nous avons eu les élections des municipalités ; les aspirations des partis extrêmes ont été bien trompées, puisque le scrutin a ratifié au moins pour la plus grande part les anciens choix du gouvernement. Donc, rien de changé dans la plupart des communes de France ; encore les nouveaux élus représentent-ils l'opinion constitutionnelle gouvernementale. Quant à la question étrangère, nous na-

geons encore dans un fatras de renseignements contradictoires. L'armistice paraît accepté par la Turquie, si nous en croyons certaines nouvelles. Rien jusqu'ici dans nos télégrammes n'est venu confirmer ce fait qui ne fera que reculer la solution de la crise orientale. Dans tout cela, quelle sera l'attitude du gouvernement ? Il ne se départira pas, nous en sommes certains, de la politique de neutralité absolue qui a été jusqu'ici sa règle. Nous pouvons même assurer que c'est ce système qui a fait repousser, il y a quelques jours à peine, différentes propositions présentées au cabinet français par deux puissances.

Le gouvernement est ici d'accord avec l'opinion publique en France. De toutes parts, sénateurs et députés écrivent journellement de leurs départements que tout le monde réclame pour la France le principe de non intervention dans les graves conflits qui pourront surgir des affaires d'Orient.

Si la nouvelle d'un armistice régulier se confirmait pour une durée assez longue, la diplomatie pourrait utiliser cette période, en vue d'épargner une guerre terrible. Ce sera l'œuvre à laquelle elle s'attachera, et nous aurons, grâce à elle, à enregistrer enfin une solution pacifique aux graves difficultés du moment.

Chronique générale.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« M. de Marcère n'a jamais, ainsi que le bruit en a couru, été indiscrètement desservi auprès du Maréchal-Président pendant les vacances parlementaires. Le Maréchal, qui apprécie peut-être plus que tout autre le mérite politique et le sage patriotisme de M. le ministre de l'intérieur, a en lui la plus grande confiance, et aurait fort mal accueilli les préventions que l'on aurait pu chercher à faire prévaloir contre M. de Marcère. »

Les pétitions au Sénat en faveur du maintien de l'aumônerie militaire sont en bien plus grand nombre qu'on ne pouvait le supposer. Dans presque tous les départements, ces pétitions se couvrent de signatures. Les préfets ont cru devoir signaler à M. le ministre de l'intérieur ce mouvement de l'opinion publique qui se manifeste ouvertement même dans les régions de la France où le sentiment religieux ne passe pas pour être excessif.

Voici, d'après le *Petit Marseillais*, le résumé que M. Thiers aurait fait de sa carrière politique à ses admirateurs de Marseille :

« J'ai servi fidèlement, a-t-il dit, la branche cadette pendant vingt ans : mes convictions et mes études me portaient vers la monarchie constitutionnelle, que j'ai vainement essayé de sauver d'une chute que j'avais prévue. Sous l'empire, fidèle aux idées libérales, j'ai refusé de m'associer au pouvoir, et, si j'ai accepté le mandat de député, c'a été pour répondre au vœu unanime de tous les partis acclamant ma candidature. »

« Lorsque qu'éclata la guerre de 1870, je n'avais pas dissimulé quelle en serait la désastreuse issue, et, après le 4 septembre, l'amour de mon pays m'imposa la lourde tâche d'essayer d'amoindrir nos revers, d'abord en recherchant auprès des diverses cours de l'Europe des alliés à la France envahie, et plus tard en disputant pied à pied, dans mes négociations avec l'ennemi vainqueur, quelques parcelles du territoire qu'il voulait s'annexer. Je fus assez heureux pour conserver Nancy à la France. »

« Devenu chef du pouvoir exécutif par un vote de l'Assemblée nationale, je proteste n'avoir pris d'autre engagement que celui de conserver intacte et de restituer au pays la forme de gouvernement qui m'était confiée. Je sais bien que les divers partis monarchiques avaient espéré que je servirais leurs projets de restauration. »

« Mais, en présence de trois prétendants, dont nul ne voulait abdiquer, je reconnus que la forme républicaine était la seule compatible avec l'état actuel du pays. Après, j'eus à combattre la Commune, et le camp conservateur parut oublier ses griefs contre moi. Mais advint le 24 mai, et je fus heureux de déposer le pouvoir pour rentrer dans la vie privée, revenant à mes chères études, trop longtemps délaissées. »

« Aujourd'hui plus que jamais, je crois à l'avenir, à la vitalité de la République, surtout si les classes laborieuses savent allier le respect de l'ordre à leur amour de la liberté. »

M. Thiers continue à déguiser la vérité ; il n'a jamais été question d'enlever Nancy à la France, et lorsque survint le 24 mai, bien par sa faute, le Président de la République ne se montra guère « heureux de déposer le pouvoir pour rentrer dans la vie privée, revenant à ses chères études trop longtemps délaissées. »

Le gouvernement ottoman fait exercer sur tous les journaux, et particulièrement sur les journaux français, la plus rigoureuse surveillance.

Dimanche prochain, à 4 heures, les notabilités démocratiques offrent, rue Leconte, un banquet en l'honneur des délégués ouvriers. Plusieurs députés de la gauche républicaine ont promis d'assister à ce banquet.

Le mouvement préfectoral qui a été annoncé sera soumis à la prochaine séance du conseil des ministres. Quelques mutations de sous-préfets seront également comprises dans ce mouvement administratif.

Nous lisons dans le *Courrier du Dauphiné* : « Une grosse affaire à l'horizon grenoblois. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SCULPTEUR DE LA FORÊT-NOIRE.

(Suite.)

— Faire fortune ! répéta Cloffer étonné ; et par quel moyen ? comment ?
— Mais, pardieu ! avec vos brimborions, s'écria le Français. Vous ne savez donc pas que maintenant nos artistes vivent comme des fils de famille ? Il faut profiter des progrès du siècle, Herman ; venir à Paris ! Je vous lancerai dans une société de journaliers, qui feront de vous un Michel-Ange en miniature ; avant deux ans vous aurez un groom et un tilbury.
— Est-ce possible ! murmura Cloffer stupéfait.
— Certain, Herman ; et puisque le hasard m'a fait vous rencontrer, je veux que vous en profitiez. La lumière ne restera point sous le boisseau. Croyez-moi, venez à Paris.
— Je n'y puis songer, murmura le sculpteur en secouant la tête.
— Pourquoi donc ?
— J'ai ici mes habitudes, mes amis, ma mère

— Vous trouverez à Paris de quoi remplacer tout cela.
— Non, non, murmura Cloffer en secouant la tête.
— Réfléchissez, je vous en prie, reprit le Français, qui en cherchant à persuader Cloffer s'était persuadé lui-même, réfléchissez qu'ici vous vivrez toujours comme un paysan. Vous me faites l'effet, voyez-vous, d'un prince élevé à l'écart et qui ignore qu'ailleurs une couronne l'attend ; or c'est cette couronne que je viens vous offrir. On ne vous demande que de renoncer à votre vieil habit, à votre vieux toit, et l'on vous promet le succès, le plaisir, la richesse. Vous avez beau être Allemand ; vous aimez, je suppose, les spectacles et le vin de Champagne ; vous aurez tout cela, maister, en échange de votre petite bière. Décidez-vous donc, et je vous emmène dans ma chaise de poste.
Herman allait répondre, mais il tressaillit tout à coup et s'arrêta : ses yeux venaient de rencontrer ceux de Marguerite.
Entrée depuis quelques instants, elle avait écouté, et, bien qu'elle ne comprit point le français, son œil de mère avait deviné, à l'agitation inaccoutumée d'Herman, que quelque chose d'extraordinaire se passait.
— Que te dit l'étranger ? demanda-t-elle en allemand.
— Il me parle de son pays, ma mère, répondit Cloffer.

Et il te propose d'y aller peut-être ?
Herman fit un signe affirmatif.
— Souviens-toi, dit vivement la vieille, que c'est ici que vivent les gens qui t'aiment.
— Je ne l'oublierai pas, répondit Herman.
— Eh bien ? demanda le Français, qui avait vainement cherché à comprendre.
— Je ne veux pas quitter ma mère, monsieur, répondit gravement Cloffer.
Et comme l'étranger voulait insister :
— Ma détermination est bien arrêtée, reprit-il d'un accent brusque et ferme ; rien ne m'en fera changer.
Le Français fit un mouvement des épaules.
— Comme vous voudrez, maister, dit-il : mais vous sacrifiez votre fortune... Dans tous les cas, ajouta-t-il, j'ai laissé à Badenwiller des dames qui se sont trouvées trop fatiguées de la route pour m'accompagner. Elles vous achèteront tout ce que vous avez d'achevé ; ne voulez-vous point le leur apporter vous-même ? Nous pourrions encore arriver pour l'heure du dîner.
Cloffer consentit après quelques hésitations.
II.
Lorsqu'il revint, il était déjà tard ; les étrangers l'avaient retenu à dîner à l'hôtel.
Sa mère voulut lui faire quelques questions ;

mais il y répondit brièvement et avec une sorte d'impatience contenue.
Le lendemain, il se remit au travail avec tristesse, et fut tout le jour sans parler.
Il était aisé de voir que son âme n'avait plus cette sérénité qui s'épanchait autrefois en causeries. Repliée sur elle-même comme un oiseau malade, elle n'égayait plus la maison de ses mouvements ni de ses chants.
Marguerite espéra que cette tristesse serait passagère, et ne négligea rien pour la dissiper.
Mais une grande révolution s'était accomplie dans le jeune sculpteur.
Tant qu'il n'avait vu que ses amis et ses voisins, il s'était laissé vivre comme eux, sans ambition, bornant ses desirs aux faciles jouissances qu'il connaissait, et ne supposant rien au-delà.
La vue et les paroles de l'étranger le transformèrent.
Il avait d'abord écouté ses récits comme ces contes de fées qui enchantent son enfance ; mais les dames qu'il vit à l'hôtel confirmèrent tous ces récits : l'une d'elles avait fait plus, elle s'était offerte en exemple. Pauvre comme Herman peu d'années auparavant, elle devait au chant l'opulence dont il la voyait entourée ; et cette opulence, le jeune sculpteur en avait été ébloui.
La pensée qu'il pourrait y arriver à son tour lui donna une sorte de vertige. En vain je ne sais quel

» Nous avons tous lu sur les murs de Grenoble une affiche dans laquelle M. le maire avertit que l'école des Frères de la Salle, qui est encore au nombre des écoles primaires municipales, ne recevra plus d'enfants au-dessus de treize ans, et qu'elle devra faire une liste des enfants admis à la gratuité, sur lesquels on ne recevra que ceux ayant obtenu un billet de la mairie.

» Cet arrêté s'appuie sur un décret qui n'est pas applicable aux écoles des Frères, car, tous leurs élèves étant gratuits, il n'y a pas deux listes à faire, l'une de ceux qui paient, l'autre de ceux qui ne paient pas.

» Par cet arrêté, que nous ne croyons pas légal, on ne veut qu'entraver l'éducation des Frères et les soumettre à l'arbitraire administratif.

» Le mot d'ordre semble donné; déjà les maires de Tulle et de Brives ont pris des arrêtés semblables à celui de notre maire. Si ces coups d'essai réussissent, ils serviront d'exemple à tous les maires de France, qui voudront rétablir le monopole par voie indirecte, et arracher aux Frères les établissements existants, formés sous les auspices d'une législation réputée libérale.

Nous apprenons que l'opération a commencé lundi à Tulle et à Brives, et qu'elle a donné des résultats contraires à ceux qu'on en attendait. D'après l'excellent journal le *Limousin*, il a été demandé 400 billets pour l'école congréganiste, et seulement 62 pour l'école laïque.

La sous-commission du budget chargée d'étudier les réformes à introduire dans l'assiette de l'impôt s'est réunie lundi.

M. Gambetta a lu un long rapport préparatoire, suivi d'un projet de loi tendant à substituer un ensemble d'impôts sur le revenu aux quatre contributions directes.

Voici, d'après le *Rappel*, l'économie de ce projet :

« M. Gambetta, après avoir passé en revue tous les impôts qui servent de base à notre système contributif actuel, conclut à la conversion des quatre contributions directes en un impôt unique sur le revenu. Quant aux contributions indirectes, elles seraient, les unes réduites, les autres supprimées au fur et à mesure que les excédants de recettes le permettraient.

» L'impôt sur le revenu porterait sur les cinq catégories ou cédules suivantes :

- » 1^{re} Revenu foncier;
- » 2^e Revenu immobilier;
- » 3^e Revenu industriel et commercial;
- » 4^e Revenu mobilier;
- » 5^e Revenu personnel et d'habitation.

» L'exercice ne serait applicable qu'à la 3^e et à la 5^e cédule. Dans la 4^e cédule figureraient toutes les valeurs mobilières, y compris la rente française, jusqu'ici exempté de tout droit. Dans la 5^e cédule seraient compris les traitements, appointements, honoraires, etc., au-dessus d'un certain chiffre. Le minimum serait fixé par les conseils généraux entre deux limites déterminées par la loi.

La sous-commission du budget a décidé que ce rapport serait imprimé et distribué à tous les membres de la commission. Celle-ci se réunira lundi prochain, 16 octobre, en séance générale.

Le plan financier de M. Gambetta ne mérite pas d'être discuté sérieusement; l'ex-dictateur, dont les connaissances financières sont très-sommaires, ne cherche qu'à rétablir son crédit auprès des « nouvelles couches; » son projet d'impôt sur le revenu n'a pas d'autre but.

On lit dans l'*Avenir militaire*, journal qui, comme on sait, est entre les mains des républicains :

« A la fin du mois de février, par exemple, au moment où le commandant du 18^e corps sera soumis au renouvellement de ses pouvoirs, cinq ou six généraux de division seront appelés à commander des corps d'armée, à la place du même nombre de généraux en chef actuels. »

Il y a là une erreur. Le décret qui a renommé, il y a quelques jours, la plupart des commandants de corps d'armée, n'est pas une mesure transitoire. Ces généraux ont été nommés pour trois ans, comme ils l'avaient déjà été précédemment.

Il en résulte qu'on n'aura d'ici à trois ans à pourvoir qu'au remplacement des officiers généraux qui auront atteint la limite d'âge ou de ceux — comme les commandants des 9^e, 10^e, 18^e et 19^e corps d'armée — dont les pouvoirs seront expirés.

Il y a loin de là à la nouvelle que donne l'*Avenir militaire* dans un but de parti, qu'il est facile de deviner.

Etranger

ITALIE.

Le *Monde* reçoit de son correspondant de Bologne les nouvelles suivantes :

« Bologne, 11 octobre.

» Hier soir, une foule démagogique, amenée à dessein, s'est mise à insulter les membres du Congrès catholique et s'est même portée à des voies de fait contre eux au moment où ils sortaient de l'église de la Trinité.

» Le préfet de Bologne, M. Gravina, a pris prétexte de ce désordre causé par les sectaires pour dissoudre le Congrès.

» L'arrêté de dissolution a été signifié au Congrès ce matin : le duc Salviati, président, y a répondu aussitôt par une très-belle et très-noble protestation; il a constaté d'abord que l'autorité civile, au lieu de protéger, comme c'était son devoir, la liberté des catholiques, a laissé la manifestation démagogique s'accomplir librement.

» Le duc Salviati a rappelé ensuite la liberté complète dont jouissaient naguère, à Bologne même, un Congrès de l'Internationale, et a déclaré qu'il protestait solennellement contre l'arrêté de dissolution, au nom

de l'honneur des catholiques italiens, au nom des droits et de la liberté des catholiques indignement sacrifiés aux brutales violences d'une populace démagogique.

C'est toujours la même complicité des gouvernements révolutionnaires, c'est toujours aussi la même tactique. On s'est emparé jadis du royaume de Naples par le même moyen qu'on trouve bon encore aujourd'hui pour dissoudre un Congrès catholique. On lance des bandits qu'on n'avoue pas et que même on désavoue; puis, l'œuvre des bandits faite, on la consacre pour maintenir l'ordre. C'est ainsi que la Révolution renverse l'autorité à Naples; c'est ainsi qu'elle étouffe la liberté à Bologne. Car la Révolution poursuit de la même haine l'autorité légitime et la liberté légitime.

Ce qui s'est passé à Bologne me remet en mémoire ce qui se passait à Liège, il y a seize mois, je crois. Des catholiques, suivant la procession de la Fête-Dieu, furent l'objet des plus lâches injures et des plus odieuses violences. L'autorité, qui avait été prévenue d'avance, comme toute la ville et comme toute l'Europe, s'était bien gardée de rien empêcher. Cependant, ne voulant point être accusée de pactiser avec le désordre, elle rétablit l'ordre en interdisant les processions.

Les catholiques se voient revenus aux premiers jours de l'Eglise. Ils sont exclus de la protection que les lois assurent à tous les citoyens. Tout le monde peut les menacer, les insulter, les frapper. Ils sont toujours coupables du même crime, qui est leur constance dans la foi catholique. Ils sont dénoncés et poursuivis partout. L'autre jour, au château des Crêtes, près de Clarons, par M. Gambetta, dans ses remerciements aux radicaux suisses; le lendemain, à Marseille, par M. Thiers; avant-hier, à Paris, par je ne sais quelle oratrice du Congrès des ouvriers, car les mégères font leur partie dans ce concert de clameurs sauvages.

QUESTION D'ORIENT.

On lit dans le *Fremdenblatt* :

« Nous avons déjà annoncé que le prince Gortschakoff, lors de la mission du général Soumarakoff, avait adressé à tous les cabinets européens une circulaire dans laquelle sont formulées les propositions russes. Nous apprenons que les propositions du cabinet de Vienne relatives aux affaires d'Orient ont été également communiquées ces jours derniers aux puissances signataires, sous la forme d'une dépêche circulaire. »

D'après le *Lloyd* de Pesth, le comte de Beust, qui est reparti pour Londres, est porteur de la déclaration positive que l'Autriche ne prendrait aucun engagement qui pût la séparer des autres puissances signataires.

Le *Daily News* a reçu de Vienne, le 8 octobre, la dépêche suivante :

« Le prince de Bismark approuve complètement le refus fait par le comte Andrassy

d'occuper avec la Russie les provinces levées. Il est actuellement certain que, si une semblable mesure était résolue en haut lieu, le comte Andrassy donnerait immédiatement sa démission. »

La *Pall Mall Gazette* de Londres a trouvé dans les journaux esclavons le texte du télégramme suivant adressé par le czar à son fils le grand-duc Alexis, en ce moment sur l'escadre russe dans les eaux de Smyrne :

« Ne sois pas alarmé sur le sort de nos frères serbes, la Russie est prête et agira au moment donné. »

Les *Echos d'Orient*, publication turque, donnent les nouvelles suivantes :

« Le bruit court qu'une levée supplémentaire de 100,000 hommes aurait été décrétée dans le conseil extraordinaire réuni hier, 2 octobre, à la Sublime-Porte.

» Des officiers d'état-major ont été envoyés la semaine passée pour inspecter les fortifications d'Anatolie, et particulièrement celle d'Erzeroum.

» Une pension annuelle de 25,000 francs a été fixée pour l'ex-sultan Mourad. Toutes les dettes qu'il avait contractées avant son avènement au trône ont été acquittées par la vente de son mobilier particulier. Une autre pension a été attribuée sur la liste civile à la sultane mère de Mourad V. »

Les *Echos d'Orient* disent que l'ingénieur ottoman dans les affaires ottomanes a été convoqué à Constantinople une crise ministérielle, ils ajoutent :

« Un autre résultat très-fâcheux de ces réformes est d'avoir rendu impopulaire le sultan lui-même. Les ministres et le sultan lui-même tenaient naguère à honneur d'attacher leurs noms. Nous étions habitués à assister à la création du « conseil national », ce grand corps électif annoncé par le message impérial et dont la création avait été votée par l'assemblée extraordinaire convoquée mardi dernier à la Sublime-Porte. Il est à craindre que cette question ne soit encore ajournée. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La musique municipale de notre ville donnera dimanche prochain à ses souscripteurs, dans la salle de la Mairie, la soirée musicale qui devait avoir lieu dans le Square, et qui a été empêchée par le mauvais temps.

Cette soirée commencera à 8 heures.

Une nouvelle session d'examen pour le recrutement des sous-lieutenants de réserve de l'armée active et des officiers de l'armée territoriale devant avoir lieu à Angers du 10 au 15 novembre prochain, nous voyons aux candidats que des cours théori-

barrait l'horizon, et au-dessus de laquelle flottait un dôme de vapeurs; c'était Paris.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 16 octobre 1876.

LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie nouvelle en 3 actes, du théâtre du Vaudeville, par MM. Delacour et Hennequin.

DISTRIBUTION : Gatinet, MM. G. Simon, Armand Fauvinard, avocat, Servat, avocat, Veillet. — Henri de Bagnolles, Desca. — Un commissaire de police, Mignon. — Un secrétaire, M. Laigneau. — Maire du commissaire, Homereau. — M. Laigneau, Mmes Angé. — Césarine, Vauflon. — M. Servat. — M. de Bagnolles, G. Lery. — Sophie, chétive, Amélie. — Thérèse, Ance. — Crausse.

Le succès de cette pièce lui a valu 2500 représentations à Paris.

Le spectacle commencera par : **La Consigne est de ronder**, ville en 1 acte, de MM. Eugène Granger et Lambert Thiboust.

DISTRIBUTION : Landremol, MM. Servat, Tavernier, Destez. — Irma, Mme Lery. — Mlle Amélie.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

age instinct lui disait tout bas de fuir ces tentations trompeuses; toutes les mauvaises passions, longtemps endormies, s'éveillaient en lui, chantant en chœur, comme les sorcières de Macbeth : — Tu seras riche, célèbre ! et Herman était près de céder à ces éblouantes promesses.

Ce qui le charmait autrefois ne tarda pas à lui devenir indifférent : l'image de Paris s'interposait entre lui et toute chose; c'était comme une ombre fatale qui empêchait le soleil de la joie de lui arriver.

Il ne travaillait plus qu'avec distraction, commençant mille esquisses, n'en achevant aucune, et trouvant partout le dégoût.

Sa santé finit par se ressentir de ces préoccupations nouvelles, et une fièvre lente commença à le miner sourdement.

Jusqu'alors sa mère avait gardé le silence; mais lorsqu'elle le vit tomber dans cette langueur plus dangereuse que le désespoir, elle ne balança plus.

Dieu pardonne à ces étrangers ce qu'ils ont fait, Herman ! dit-elle; ils sont venus ici, comme le serpent dans le paradis terrestre, t'engager à manger le fruit de l'arbre de la science... Mais le mal est accompli, mon fils, et tu ne peux rester plus longtemps. Pars, puisque nous n'avons plus ce qui peut te rendre heureux.

Cloffer voulut faire des objections; mais la vieille

femme n'avait parlé qu'après avoir accompli le sacrifice dans son cœur : elle leva tous les obstacles avec cette facilité ingénieuse que Dieu ne donne qu'aux mères, et cette abnégation que les femmes nous montrent sans pouvoir nous l'enseigner.

Les préparatifs furent achevés en quelques jours. Marguerite blanchit elle-même le linge d'Herman; elle répara ses vêtements, et veilla à tous les détails de manière à ce qu'il fût longtemps sans souffrir de son absence.

Elle lui donna ensuite la meilleure portion de ses épargnes, en lui recommandant, non de les ménager, mais de ne s'imposer aucune privation.

— Ce que je garde ici est à toi comme le reste, ajouta-t-elle; sois heureux si tu peux, je n'ai point d'autre désir.

Herman accepta tous ces soins avec reconnaissance, mais en même temps avec une joie qui servait le cœur de sa mère. Depuis qu'il devait partir pour Paris, la santé lui était revenue; il parlait plus haut, chantait sans cesse, et travaillait avec courage.

Il ne voulait point arriver dans la grande ville les mains vides, et il épuisa tout son art sur un groupe d'enfants qu'il voulait produire comme preuve de son savoir-faire.

Enfin le jour du départ arriva : la séparation fut déchirante.

Herman déposa deux fois son bâton de voyage en déclarant qu'il ne partirait pas; mais sa mère surmonta sa propre douleur pour lui donner du courage.

La nouveauté des objets et le mouvement du voyage firent bientôt diversion aux souvenirs du jeune homme.

A mesure qu'il s'éloignait de son pays, de regret faisait place à la curiosité.

A pied, le bâton d'épine à la main, et le sac de veau marin aux épaules, il pressait de plus en plus le pas, demandant chaque soir quelle distance le séparait encore de Paris.

La route semblait en vain interminable, il ne sentait ni fatigue ni ennui; allégé par l'impatience, il allait devant lui sans s'arrêter et causant tout bas avec ses espérances.

Si une voiture élégante passait, emportée par un cheval rapide, il se disait : — Moi aussi, je voyagerai bientôt de même.

Si ses yeux s'arrêtaient sur une maison de campagne à demi enfouie dans les acacias, il murmurerait : — Encore un peu de temps, et j'en aurai une pareille.

Et il continuait joyeusement, prenant ainsi possession, dans l'avenir, de tout ce qui flattait ses regards ou sollicitait son désir.

Enfin, après vingt jours de voyage, il aperçut devant lui une masse blanchâtre et confuse qui

ques et pratiques, dont la durée sera d'un mois, sont ouverts par le 32^e régiment d'infanterie afin de permettre aux postulants d'acquiescer plus facilement les connaissances exigées.

Les candidats devront s'adresser à M. le colonel du 32^e de ligne pour obtenir l'autorisation de suivre ces cours.

On lit dans le Journal officiel :

Le nombre des jeunes gens qui se sont fait inscrire en 1876 pour être admis au volontariat d'un an a été de 10,889, dont 2,480 bacheliers et élèves des écoles, et 8,409 ayant à subir l'examen professionnel prescrit par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872.

Sur ce dernier nombre, 8,033 seulement se sont présentés à l'examen.

Le chiffre de 34 points fixé en 1875 pour l'admission des candidats ayant eu pour résultat de faire entrer dans les rangs de l'arsenal un certain nombre d'engagés qui, en raison de l'insuffisance de leur instruction, n'ont pu suivre avec fruit les cours institués pour eux dans les corps, il a été reconnu nécessaire de l'élever.

En conséquence, les jeunes gens ayant obtenu 35 points seront seuls admis à l'engagement conditionnel.

Le nombre de ces jeunes gens est de 7,885.

Saint-Lambert. — Un terrible accident vient de plonger dans le deuil une honnête famille de Saint-Lambert-des-Levés.

Mardi, la femme Sallotte, demeurant aux Roches, avait chauffé sa lessive toute la journée. Mercredi matin, dès 5 heures 1/2, elle était seule occupée à retirer le linge du cuvier, quand tout à coup le plancher s'effondra, entraînant tout dans le cellier. Son mari, empêché de travailler par le mauvais temps, revint à son domicile vers 6 heures. En voyant le dégât, il appela sa femme ne recevant pas de réponse, il descendit à son cellier pour débayer. Quelle ne fut pas sa frayeur, après avoir retiré quelques pièces de linge renversées de la panne, de découvrir la tête de sa femme !

A ses cris, les voisins accoururent ; ils retirèrent la pauvre victime qui ne donnait plus signe de vie. La panne, du poids de 200 kil. environ, lui était tombée sur la poitrine et avait dû occasionner une mort instantanée.

Cette habitation, dans un état de vétusté complet, manquant d'entretien, est cause de ce triste accident. Avec un peu de prévoyance on eût pu remarquer que les soliveaux ne présentaient aucune garantie.

La femme Sallotte, âgée de 28 ans, laisse trois enfants, dont l'aîné n'a que huit ans.

Parnay. — Mercredi matin, un aveugle de Parnay, René Coué, âgé de 74 ans, a été trouvé pendu à son domicile.

De graves soupçons d'attentat aux mœurs planaient sur ce vieillard, et ce serait pour éviter la prison et de passer en jugement qu'il eût mis fin à ses jours.

Angers. — Nous apprenons, dit l'*Etoile*, que M. Rialland, l'une des victimes de la scène sanglante du quai Royal, à Angers, est dans un état désespéré.

Langeais. — Un de ces accidents, malheureusement trop fréquents au temps des vendanges, vient encore de jeter la désolation dans une famille honorable de Langeais. Le sieur Emile Busson, tonnelier, âgé de 36 ans, entra samedi, vers quatre heures du soir, dans une grange où se trouvaient deux cuves en pierre, dont une était pleine et l'autre ne contenait encore que peu de vendange. S'étant approché tout près du bord de cette dernière, et probablement étourdi par le gaz alcoolique, il tomba au fond. Le sieur Hippolyte Rolland, présent à l'accident, se précipita à son secours, le souleva un peu, mais la force lui manqua et ne peut le retirer. Voyant ses efforts impuissants, le sieur Rolland se fit attacher à une corde, redescend dans la cuve, réussit cette fois, mais ne retire qu'un cadavre. Le docteur Herpin, appelé en toute hâte, malgré les soins les plus intelligents, n'a pu le rappeler à la vie. (Union libérale.)

Tours. — Un soir, il y a quelques mois, M. Jacquemot, négociant, avenue de Grandmont, sortait d'un café, rue de la Scellerie,

avec quatre de ses amis. Dans la même rue passaient trois jeunes Anglais, parmi lesquels était M. Fitz-Gerald Crawford, étudiant, venu depuis quelque temps à Tours pour y apprendre la langue française. Tout à coup, ce dernier s'approche de M. Jacquemot, et, après lui avoir adressé quelques paroles, se précipite sur lui et le renverse ; puis, d'un coup de pied violemment appliqué, il lui brise la jambe. Il s'enfuit ensuite avec les deux jeunes gens qui l'accompagnaient.

Une instruction fut commencée dès le lendemain au sujet de ces faits ; mais Crawford avait disparu ; selon toute apparence, il était reparti pour l'Angleterre.

M. Jacquemot ne le connaissait pas et ne l'avait jamais vu ; il paraîtrait que le jeune Anglais, en le frappant, s'était trompé de personne ; il croyait avoir affaire à un homme qui, quelque temps auparavant, s'était moqué de lui dans un café.

L'affaire a été appelée ces jours derniers devant le tribunal correctionnel. Jugé par défaut, Crawford a été condamné à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

Poitiers. — Les journaux de cette ville publient le texte du jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle le 28 mars dernier et confirmé par la Cour d'appel le 2 juin suivant, à la requête du ministère public, par lequel l'*Avenir de la Vienne* a été condamné en la personne de M. Charles Lallemand, son directeur-gérant, à 1,000 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans 5 journaux du département et 2 de Paris, pour publication faite de mauvaise foi d'une pièce fabriquée ou falsifiée et fausement attribuée à M. le sous-préfet de Montmorillon.

Nous apprenons que, sur la demande de M. Lallemand, remise de la moitié de l'amende lui a été faite ; mais nous n'avons pas encore appris jusqu'ici, dit le *Journal de la Vienne*, que M. le sous-préfet de Montmorillon, révoqué après la fausse nouvelle publiée par l'*Avenir*, ait obtenu la réparation à laquelle il nous semble avoir droit.

Dans tous les cas, M. Lallemand ne pourra pas dire que nous ne sommes pas sous le régime de la République « aimable », suivant l'heureuse expression de M. Jules Simon.

Nantes. — Il y a deux jours, dans un banquet radical donné à Nantes, le citoyen Clémenceau, député de Paris, a prononcé un discours. Il a déclaré qu'il avait voté l'amnistie parce qu'il faut une politique de conciliation. L'ex-maire de Montmartre au 18 mars aurait pu ajouter que, n'ayant pas la conscience bien nette, l'amnistie le touchait un peu. Il a fait ensuite une charge violente contre le *Syllabus* et contre les « cléricaux, qui sont des opposants au progrès » dont le citoyen est un des prophètes. Il a parlé de l'instruction, qu'il veut « gratuite, obligatoire, laïque et professionnelle. » Imposera-t-on une profession aux enfants malgré les parents, comme on prétend leur imposer l'athéisme ? Enfin, il a terminé par une condamnation de la loi municipale, qui est « incompatible avec les vœux des républicains, » et que cependant les radicaux ont votée.

Le citoyen Laisant, député de la Loire-Inférieure, assistait au banquet.

Laval. — Le lycée de Laval vient d'être profondément impressionné par le suicide du surveillant général. C'est à l'aide d'un chassepot que ce malheureux jeune homme, âgé de vingt-neuf ans, a mis fin à ses jours.

Les célibataires. — On sait que les derniers recensements de la population de la France ont constaté une décroissance très-regrettable dans le nombre des naissances. Cette révélation de la statistique va donner lieu à une campagne à fond de train contre les célibataires, et on parle très-sérieusement de la présentation à la Chambre, lors de la rentrée, d'un projet d'impôt sur les célibataires âgés de plus de trente ans. Cet impôt sera proportionnel à l'état de fortune du citoyen rebelle au mariage. Cette nouvelle sera accueillie favorablement par les jeunes filles menacées de coiffer sainte Catherine. On nous assure que la proposition est très-sérieuse, et on nous donne comme vraisemblable qu'elle réunira à la Chambre une majorité suffisante.

Faits divers.

Accident de chasse. — Un épouvantable accident de chasse vient d'avoir lieu à Lindebeuf (Seine-Inférieure). Après avoir chassé toute la journée, plusieurs jeunes gens s'étaient mis à table pour dîner, quand, au moment de se séparer, ils entendirent un coup de feu dans le bois voisin.

Croyant qu'un braconnier chassait sur leurs terres, ils résolurent de le surprendre, et à cet effet ils cernèrent le bois en se rabattant vers le centre.

Tout à coup, deux des jeunes gens aperçoivent deux personnes devant eux, et, croyant avoir affaire à des braconniers, tous deux font feu.

Fatalité ! c'étaient deux de leurs amis, l'un, Denys Daubeuf, fabricant de rouenneries à Etalleville, frappé à la tête, tombait mort ; l'autre, Biard, de Saint-Laurent-en-Caux, recevait toute la charge dans le côté gauche et son état est désespéré.

Ce qui paraît invraisemblable, c'est que pendant deux minutes les cinq autres jeunes gens ont échangé des balles, croyant tirer sur des braconniers, et qu'aucun d'eux n'a été blessé.

Cette catastrophe a plongé dans la consternation la commune d'Etalleville, où Daubeuf, marié depuis dix-huit mois, et qui rentrait de faire ses vingt-huit jours comme réserviste, était très-aimé.

Les auteurs de ce déplorable accident, amis intimes des victimes, sont fous de douleur.

Curieux calcul. — Peu de personnes se rendent compte de l'énorme travail manuel que nécessite la composition typographique d'un seul numéro de journal. Voici un détail, entre plusieurs autres, qui pourra en donner une idée.

Un bon compositeur dispose environ vingt-quatre mille lettres par jour. La distance que parcourt sa main est, terme moyen, d'un pied par lettre ; pour les prendre et les réunir, cela fait deux pieds par lettre. Ainsi, la distance parcourue par sa main est de quarante-huit mille pieds, soit seize kilomètres. Dans le cours de l'année, en supprimant les dimanches, la main d'un compositeur fait donc environ cinq mille kilomètres ou plus de douze cents lieues.

On lit dans l'*Estafette*, à laquelle nous laissons toute responsabilité de la nouvelle :

« Nous savions bien que l'on faisait du papier avec des vieux chiffons, nous savions encore qu'avec du vieux papier on en faisait du neuf, mais nous ignorions que l'écorce de mûrier était appelée à rendre de grands services dans les manufactures d'Angoulême et autres pays qui se livrent à ce genre de fabrication. Un industriel vient de découvrir un procédé fort ingénieux qui permet de faire de l'écorce en question le plus beau papier qu'on ait jamais vu. Cette nouvelle invention, déposée au bureau des brevets de la préfecture de la Seine, va recevoir son application dès que l'outillage, qui ne coûtera que la faible bagatelle de 300,000 fr., sera établi. »

UN NOUVEAU CONGRÈS.

On écrit de Philadelphie :

« *Congress of dress.* Un congrès des habits de femmes vient d'avoir lieu dans notre ville. C'est M^{lle} Mary Tillotson, du New-Yersey, qui est le promoteur de cette idée. « *A garmenture of dual form for the legs.* » Telle est l'idée de la jeune Yankee qui fait la guerre aux jupes et aux jupons, aux tournures et cotillons. Ce révolutionnaire invoque des motifs hygiéniques très-plausibles.

« Les jupes, jupons, etc., sont malsains, incommodes, insupportables, le vêtement actuel gêne la respiration, il tient la femme dans un esclavage perpétuel, et c'est pourquoi le congrès des réformatrices décide que dorénavant le vêtement de la femme sera le *dual form for the legs*, absolument comme pour les bras. Les préjugés actuels, doivent disparaître, ils ne sont que le produit de l'ignorance et de la tyrannie ; sans l'adoption de la « *dual form*, » pas de liberté de mouvements, pas d'égalité sociale, laissons de côté la fraternité.

» Je me suis empressée de vous transmettre cette importante résolution qui va transformer la société, dès le jour où officiellement la femme portera la culotte. Après le colorado, ou scarabie des pommes de terre, cette affaire a une gravité incontestable. »

En 1870, un marchand de parapluies, ancien sergent dans l'armée, avait été nommé lieutenant dans la garde nationale.

Un soir, commandant un poste sur les remparts, il entend un peintre qui disait à un de ses confrères :

— Vois donc comme la sentinelle se détache en silhouette sur le ciel.

— Mais, dit le lieutenant, est-ce qu'il est permis à un factionnaire de se détacher comme ça en silhouette, de son autorité privée ? Il faudra que je parle de ça au capitaine.

Propos de chasse :

M. X... en faisant feu sur un lièvre, envoie quelques grains de plomb dans les tibias d'un paysan, qui s'affaisse en poussant les hauts cris.

X... court vers ce malheureux dans l'intention de le secourir et de le consoler... mais le paysan, qui se méprend sur ce bon mouvement, s'écrie d'un air effaré :

— Ah ! monsieur, ne m'achevez pas !

Nos bons villageois, d'après le Figaro :

Un vieux paysan, très-avare, apprend l'autre jour la mort de son médecin, à qui il avait prêté de l'argent, et qui, disait-on, ne laissait que des dettes.

— Hein ? dit-il à sa femme, si je n'avais pas eu le bonheur d'avoir une fluxion de poitrine, je ne serais jamais rentré dans mes fonds.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 12 octobre.

La *Nouvelle Presse libre* prétend que le czar serait disposé à abdiquer sous certaines conditions, et que le czarévitch aurait été appelé à Livadia à ce sujet.

Le *Tagblatt* croit savoir que la Serbie renouvellera l'armistice de six mois.

La *Presse* dit que la Porte suit dans la question de l'armistice la même tactique que dans la question des réformes en allant au-delà des concessions demandées par les puissances.

Pesth, 12 octobre.

Les journaux le *Hon* et l'*Ellenor* jugent les propositions turques dans un sens pessimiste et disent que la Porte veut conduire les puissances *ad absurdum*.

Belgrade, 11 octobre.

Le gouvernement prend ses mesures en vue d'une campagne d'hiver. Une nouvelle levée en masse est décrétée ; tous les hommes valides de 42 à 52 ans sont appelés sous les armes et l'effectif de l'armée va être porté à 140,000 hommes.

Vienne, 11 octobre.

Dans tous les cercles politiques, on est convaincu que le but de la diplomatie allemande est de mettre en présence la Russie et la Turquie. La chancellerie allemande est opposée à l'idée d'une intervention mixte, aussi bien qu'à celle d'une conférence.

Pour les articles non signés : P. Godex.

Chronique Financière.

Bourse du 12 octobre 1876.

L'absence de nouvelles relativement à l'acceptation par la Serbie des propositions de la Porte fait hésiter la spéculation. Tous les marchés étrangers envoient des cours faibles. Les recettes générales achètent 16,250 fr. de rente 5 0/0 et 2,600 fr. de rente 3 0/0. Les fonds anglais viennent avec 1/8 de baisse, à 96 5/16. Le 5 0/0 se traite de 106.32 1/2 à 106.50 et finit à 106.32 1/2. Le 3 0/0 fait 71.40, 71.55 et clôture à 71.40. L'Italien se négocie de 75.75 à 75.90. Les actions des établissements de crédit se cotent : 1,060 la Banque de Paris, 525 la Société générale, 595 le Crédit lyonnais. Bonnes demandes de la Banque franco-hollandaise de 365 à 370. Les chemins de fer restent stationnaires, le Nord à 1,080, l'Orléans à 1,060, le Lyon à 1,025. En banque, les valeurs turques sont offertes sur une vive réaction des cours à Constantinople et à Londres. Le 5 0/0 turc ouvre à 12.50 et clôture à 12.15. Les fonds égyptiens sont faibles à 212.50, l'Espagne extérieure 13 5/8. — ERICAC.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE
(septembre 1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 36. — Les Accords matrimoniaux. — Le livre des récompenses et des peines. — De l'influence des professions sur la folie. — Noiraudo. — Une enquête sous Louis XIV. — Sur le luxe et la mode. — La Justice. — Une hirondelle ne fait pas le printemps. — Episodes de la Saint-Barthélemy : l'Evêque Hennuyer.
N° 37. — Le Gabon. — Le Jardin de M. Bar. — Faibles et méchants. — Etudes céramiques (suite). — Mes jours de fête (suite). — Le Moine Fidèle et ses voyages à travers l'isthme de Suez. — Une Fontaine à Florence.
N° 38. — Fragment d'une lettre écrite il y a cent ans. — Le Jardin de M. Bar (suite). — La Patrie. — La Vaisselle d'argent d'un seigneur espagnol au dix-septième siècle. — Le Chanoine Schmid. —

Macao. — Comment se propage la marée. — La Foree. — De la mesure des distances au moyen de la vitesse du son. — Les Confréries de Charité en Normandie (fin). — Verre à boire le coup de l'étrier.
N° 39. — La porte de l'hôtel du marquis de Dos Aguas, à Valence. — L'Art plateresque et les plateaux. — Inégalité. — Pêche à la ligne en mer (suite). — L'Amour maternel chez les chats. — Le Jardin de M. Bar (suite). — Les Centons anciens et modernes. — Une table du dix-huitième siècle.
N° 40. — Le Retour de la pêche. — Les Fourmis moissonneuses. — Le Violon de fer et le Kaléidophon. — Les Bollandistes (fin). — La Photographie et le pantoscope, nouveaux instruments. — Les petits Pieds des Chinois. — Le nouvel Etalon du mètre.

Gravures.

N° 36. — Les Accords matrimoniaux, peinture par Henri Pille. — Poule et canards, d'après Dahl. — Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, d'après un portrait du temps appartenant à M. de la Sicotière.
N° 37. — Un Village au Gabon, d'après une pho-

graphie communiquée par M. Villette. — Faïences de Hannong (fabrique de Strasbourg et Haguenau), au Musée céramique de Sèvres. — Vase de Niderwiller. — Fontaine de la place de l'Annunziata, par P. Tacca, à Florence.
N° 38. — Alsace; souvenir d'autrefois: la Promenade du dimanche au village, composition et dessin de Théophile Schuler. — Le Chanoine Schmid, d'après le portrait-frontispice des *Mémoires*. — Habitations pauvres dans le port de Macao (Chine). — Le Coup de l'étrier, verre du seizième siècle (collection A. Jubinal).
N° 39. — Porte de l'hôtel du marquis de Dos Aguas, à Valence, d'après une photographie de J. Laurent. — Pêche à la ligne en mer (fin). — Frère et sœur, tableau d'Edouard Girardet. — Table de travail de style Louis XV (collection de M. Double).
N° 40. — Le retour de la pêche, peinture d'Edouard Girardet. — Le Violon de fer et le Kaléidophon (4 fig.). — Un Frontispice des *Acta sanctorum*, d'après une ancienne estampe. — Médaille de la commission du mètre, gravée par M. Chaplain (2 grav.).

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, à partir du 20 mai

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 17 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	11 — 38 —	7 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71	42	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	683	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	101	60	»	Crédit Mobilier.	478	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	575	75	»
5 % jouiss. novembre.	106	10	»	Crédit foncier d'Autriche.	492	50	»	Société autrichienne, j. janv.	570	25	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	488	75	1	Charentes, 400 fr. p. j. août.	411	25	1	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	330	»	»	Est, jouissance nov.	643	75	»	Orléans.	333	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	487	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1025	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	329	»	»
1865, 4 %	509	»	»	Midi, jouissance juillet.	780	»	»	Est.	331	»	»
1869, 3 %	384	»	»	Nord, jouissance juillet.	1280	»	»	Nord.	333	»	»
1871, 3 %	370	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1057	50	1	Ouest.	330	»	»
1875, 4 %	495	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	680	»	»	Midi.	327	50	»
Banque de France, j. juillet.	3730	30	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1357	50	2	Deux-Charentes.	309	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	702	50	2	Compagnie parisienne du Gaz.	20	»	»	Vendée.	285	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	380	»	»	Société immobilière, j. janv.	20	»	»	Canal de Suez.	322	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	300	25	1				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	745	»	2								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.	8 — 45 —	3 heures 20 minutes du matin, direct-omnibus.	8 — 20 —
9 — 1 —	9 — 37 —	9 — 41 —	9 — 41 —
4 — 10 — soir.	7 — 17 —	12 — 38 —	12 — 38 —
10 — 37 —	10 — 37 —	1 — 44 — soir.	1 — 44 —
		10 — 28 —	10 — 28 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 18.

GRAND DÉBALLAGE
DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment de riches broderies écruës de Nancy et des Vosges.

- 2,000 parures plissées, prix incroyable de
- 3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à
- Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour
- 2,000 mouchoirs batiste pur fil, avec initiales, la pièce
- Dessus d'édredon, depuis
- Dessus de lits, depuis
- Jupons plissés, de
- Plus de 2,000 belles bandes brodées, soldé, depuis
- 20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés; Mouchoirs baptiste, de

1 f. 45	la pièce.
1	45
1	25
0	95
4	95
6	50
2	45 à 150 fr.
1	45 les 4 m. 20 c.
2	45 à 150 fr. la pièce.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
BELLE PROPRIÉTÉ
A Dampierre, près Saumur.
Comprenant maison de maître, jardin, terrasse, vastes caves, pré, huit clos ou morceaux de vigne, bois; le tout contenant 2 hectares 61 ares 60 centiares.
S'adresser au général MICHAUX, à Dampierre, ou à M^e CLOUARD, notaire. (516)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.
A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE BELLE MAISON
De construction récente.
Située à Gennes.
Comprenant, au rez-de-chaussée, quatre chambres à feu, avec grand vestibule; au premier étage, quatre autres pièces à feu et cabinet; grenier, cave, banger et autres dépendances; Beau jardin.
S'adresser à M^e BOURDAIS. (462)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.
MATÉRIEL DE CULTURE
ET MEUBLES MEUBLANTS
A VENDRE
AUX ENCHÈRES,
Dans la ferme de Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Lévées,
Le dimanche 22 octobre 1876, à midi.
Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.
Les objets à vendre consistent en :
Plusieurs charrettes, charrues, harnais;
Deux vaches, un taureau, trois truies;
Batterie de cuisine, chaises, tables, commode, plusieurs lits complets, barriques vides, une cuve, plusieurs lots de bois et grande quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (517)
On demande un bon expéditionnaire.
Beaux appointements.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Au château de Brézé,
Le dimanche 29 octobre 1876, à deux heures après midi,
BEAUX CHÊNES
PEUPLIERS ET BOUILLARDS
Dépendant de la terre de Brézé,
ET LES
COUPES DE BOIS TAILLIS
Ci-après désignés :
1^o La coupe du Bois-Boucher, contenant 17 hectares 47 ares 69 centiares.
2^o La coupe des Las, contenant 21 hectares 99 ares 59 centiares.
3^o La coupe du Cul-de-Chèvre, contenant 17 hectares 8 ares 80 centiares.
4^o La coupe du Pont-de-la-Riasse, contenant 8 hectares 80 ares 99 centiares.
5^o Soixante-douze pieds de peupliers, situés près la Gache-de-Balfour.
6^o Soixante-seize pieds de peupliers et bouillards, situés proche Bellevue.
7^o Cent soixante-huit pieds de chènes, situés dans la coupe de l'Ar-dillon.

8^e Cent pieds de chènes, situés dans la coupe des Ecognés-de-Lançon.
Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B. et sont situés, y compris les coupes, sur les communes de Brézé et Saint-Cyr.
S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.
Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
L'ILE DE JOREAU
Contenant 6 hectares 10 ares, située au milieu de la Loire et à 200 mètres de Gennes.
Cette île se compose de terres labourables et pâtures; une partie est plantée en vigne, houblon et bois.
S'adresser à M^e BOURDAIS. (463)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

LE BIEN PUBLIC
DE PARIS
Journal quotidien, politique et littéraire.
Le PLUS VARIÉ DES JOURNAUX FRANÇAIS.
Informations rapides et précises.
Espérez par les trains-poste de nuit.
PRIMES EXCEPTIONNELLES
La Réforme économique.
Le Journal des Jeunes.
La Vie domestique, etc.
DÉPARTEMENTS
Prix mensuel : 15 fr. Six mois : 50 fr. Un an : 100 fr.
Un Numéro : 45 centimes.
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS
Sur demande par lettre recommandée.
Paris, Rue Coq-Héron, 15
Saumur, imprimerie P. GODET.